

LEGENDE:

Parties communes

- Périmètre du lotissement
- Espace vert
- Voie nouvelle
- Noue

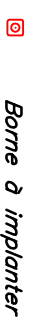
Parties privées

- Limite du lot
- Zone constructible
- Zone à constructibilité limitée (Voir P.L.U.)
- Entrée de lot (position à titre indicatif)
- Position imposée pour les lots 5 et 6

Divers

- Emplacement réservé n° 2 au PLU
- Place de stationnement
- Cote Zone Constructible
- Coffret électrique
- Boîte de branchement téléphone et fibre optique
- Coffret pour compteur d'eau

NOTA : L'assainissement eaux pluviales et eaux usées seront gérées à la parcelle.



Borne à implanter

Point de niveau, terrain naturel
(rattaché au Nivellement Général de la France par GPS)



Service de passage canalisation eau potable.
Emplacement exact à confirmer.

ABAC-GÉO
GÉOMÈTRES - EXPERTS
Brice MIERMIN et Clément STOREZ
LISIEUX - DIVES SUR MER
PONT L'ÉVÊQUE
Site : www.abac-geo.fr

Clément STOREZ
Géomètre-expert D.P.L.G. - n° OGE : 06519
Bureau de DIVES SUR MER (14160)
14 rue des Entreprises
Tel : 02 31 24 35 15
Mail : contact.dives@abac-geo.fr

Réf : 20669
Dressé le 15.01.2021
PA modificatif le 24.12.2021

Département du Calvados

COMMUNE DE GRANQUES

Lieudit : "Fontaine Crespel"

Cadastre : section A n°883

PA n° 014 316 21 D 0001

Modificatif 2

PLAN DE VENTE
Lot 9 : S = 898 m²

Echelle 1/200
(format A3)

Coordonnées X, Y rattachées au RGF 93 - CC49 et Z rattachées par GPS au NGF

LEGENDE

Chaussée, bordures	Poteau EDF (exemple)	Points géodésiques
Axe caniveau CC1	Coffret EDF	Borne O.G.E.
Voirie sans bordure	Poteau PTT (exemple)	Talus
Batiment		Bord fossé
132.55 Altitude TN		Axe fossé
Batiment léger		Signalisation verticale (exemples)
Pilastré		Arbre type feuillu
Mur	Eau	Arbre type conifère
Mur bahut	Bouche à clé eau potable	Haie
Clôture	Poteau incendie, compteur eau	
Clôture légère	Eaux pluviales	
Section n° parcelle cadastrale	Eaux usées	
Limite apparente de propriété	Réseaux divers	
Application cadastrale		

NOTA :

La position des différents réseaux, coffrets et boîtes de branchement est donnée à titre indicatif. Seuls les plans de récolement des entreprises réalisés après travaux valideront ces positions.

